

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.  
 Pour six mois . . . 8  
 Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>,

A Paris, à l'Office correspondance de MM. LEPELLETIER-BOURGOIN et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 5.



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet d'art dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

# L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

**Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.  
 Modes et Annonces. — Lithographies.**

CHRONIQUE LOCALE.

Le conseil municipal de Lyon dans sa séance du 7 novembre, a voté un emprunt de 900,000 fr. pour faire face au complément des dépenses du budget de 1839.

Cette somme sera empruntée directement et sans frais de la caisse des consignations au taux de 4 1/2 0/10 l'an.

Cet emprunt sera remboursable par quart, dans les années 1846, 1847, 1848 et 1849.

On se rappelle que par un traité entre la ville et M. Dumolard, ce dernier s'engagea, moyennant une indemnité fixée, à fournir tout le terrain nécessaire à la continuation de la rue de Flesselles jusqu'à la rue des Chartreux, dans le délai de quatre années. D'après un nouveau traité sanctionné par le conseil municipal, M. Dumolard s'engage à exécuter de suite l'ouverture de la rue de Flesselles, à condition que la ville de son côté, s'engagera à fournir un quart dans une indemnité de 4,000 fr. exigée par un locataire ; un crédit de 1000 fr. est ouvert à cet effet au budget prévisionnel de 1840.

Notre conseil municipal vient de refuser à la commune de Ste-Foix, l'autorisation d'établir sur son territoire un marché hebdomadaire pour la vente des légumes et des produits du jardinage.

Les honoraires du futur personnel nécessaire au

service de l'abattoir, ont été fixés par décision du conseil municipal à 9,800 fr.

Dans sa séance du 7 novembre, notre conseil a approuvé le traité conclu entre la ville et M. Foyatier, pour l'exécution de la statue en bronze de Jacquard ( Voir notre numéro du 31 octobre ).

A l'occasion du séjour que doit faire à Lyon M. le duc d'Orléans, le conseil municipal de la ville de la Croix-Rousse a, dans une de ses dernières séances, ouvert à M. le maire un crédit de la somme de 1,500 francs, dont l'emploi sera fait ainsi qu'il suit, savoir : 500 francs à distribuer en secours aux pauvres, et 1,200 francs à partager aux diverses écoles de la commune, pour être répartis à titre d'encouragements entre ceux des enfants par lesquels lesdites écoles sont fréquentées et dont les parents éprouvent le plus de besoins.

Nous nous empressons de rendre hommage à la décision du conseil municipal de la Croix-Rousse ; il a compris qu'avant de donner des bals et des fêtes il fallait soulager la misère.

C'est la véritable manière de fêter une famille royale. Des réjouissances ne laissent rien après elles, pas même un souvenir ; des bienfaits laissent dans le cœur la reconnaissance.

Honneur donc au conseil municipal de la Croix-Rousse !

Par arrêté de M. le préfet du département du Rhône

Les assemblées d'électeurs départementaux des 1. et 6. cantons de Lyon sont convoqués pour le dimanche 1. décembre, à l'effet d'élire chacun un membre du conseil général.

Les assemblées des 2, 4. et 5. cantons de Lyon sont convoquées pour le même jour, à l'effet de nommer chacun un conseiller d'arrondissement.

Par le même arrêté, les assemblées des 1., 2. et 4. cantons de Lyon sont divisées en sections, ainsi qu'il suit :

Assemblée du premier canton, comprenant la Guillotière.

625 électeurs. — Trois sections.

La première, composée : 1° de tous les électeurs appartenant, par le domicile d'inscription, à la ville de la Guillotière, et qui sont au nombre de 188 ; 2° de la partie des électeurs de ce canton domiciliés à Lyon, et dont le nom commence par l'une des lettres A et B, donnant un nombre de 62.

La seconde, composée de la partie de ces mêmes électeurs domiciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres C, D, E, F, G, H, I, J et K, au nombre de 180.

La troisième, formée du surplus desdits électeurs, dont le nom commence par l'une des quatre dernières lettres de l'alphabet, à partir de la lettre L à la lettre Z inclusivement, au nombre de 193.

Assemblée du deuxième canton.

837 électeurs. — Trois sections.

FELLETON.

DES GENS QUI VONT AU THÉÂTRE POUR LES ACTRICES.

Troisième et dernière classe.

Cette classe se recrute, avons-nous dit, dans les gens de soixante-huit à soixante-douze ans, célibataires, quelquefois veufs, ils vont chaque soir chercher dans les régions les plus distinguées du théâtre, le plaisir d'une société dont ils n'ont pas les charges à subir, et plus que tout, l'illusion, qui après avoir quitté la jeunesse assez forte pour vivre seule, revient s'attacher aux pas du vieillard, et lui rend en rêve la réalité qu'il a perdue sans pouvoir la retrouver désormais.

Ecartons toute idée affligeante ou dégradante pour l'humanité ; disons vite que, dans ce boudoir de l'actrice, mis par nous à découvert, jamais nous

ne montrerons que les fleurs ; hâtons-nous d'assurer que, rentrée chez elle, redevenue femme, elle garde encore pour nous le rouge de la scène et le fard des rôles qui la rendent la plus aimable. Ces précautions prises, lançons notre aphorisme : les actrices aiment beaucoup les vieillards.

Qu'ils aient le chef blanchi du vieux Nestor, la démarche raide et noble de Ruy Gomez de Sylva, cette exquise urbanité d'un Richelieu, les adorateurs de la troisième classe seront vite adorés s'il était possible de l'être passé trente ans. Ils ont toujours au fond d'une poche les riches bonbons qu'ils offrent galamment dans une délicieuse bonbonnière, et ils offriraient aussi la bonbonnière sur un geste de convoitise, car ils ont le parler gracieux, délicat, les attentions choisies, le luxe des roses pompon et des camélias, cette passion insurmontable des actrices, car leur présent n'engage à rien, n'est pas intéressé, et fait envie à toutes les femmes.

Le séjour chéri du troisième classe est l'orchestre du Grand-Théâtre. Les sourires les plus doux, lancés du haut de la scène, vont droit à ces yeux

malins qui se passent encore de lunettes et qui sont jeunes depuis soixante ans.

Le troisième classe (pardon de la dénomination familière, ô vieillards !) a fait certainement partie de la première classe des chasseurs d'actrices. Il avait dix-huit ans, son cœur était prompt aux soupirs, un oncle avare lui mesurait les pièces de douze sous, et il trouvait moyen cependant de savoir au juste le mot qu'allait prononcer Mlle Folléville, et de reconnaître le mollet de la S\*\* parmi deux cents mollets de laine et de bourre de soie divers, tout comme il reconnaissait aujourd'hui le coude-pied de Mad. Siran ou de Mlle Bazire masquée.

Première classe d'alors, il soupira fort longtemps et obtint enfin une figurante du onzième ordre, petite étoile qui gravitait obscurément autour du grand astre adoré. Néanmoins il se souvient d'avoir, dans la coulisse, baisé la main de la belle L\*\*\* un soir qu'elle en était à sa deuxième bouteille de muscat, et d'avoir rattaché le nœud d'une mule à la ravissante A\*\*, trop serrée dans son corset pour appeler sa femme de chambre.

La première, composée de ceux des électeurs de ce canton dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C et D, lesquels sont au nombre de 299.

La seconde, composée de la partie de ces mêmes électeurs dont le nom commence par l'une des lettres E, F, G, H, I, J, K, L et M, au nombre de 281.

La troisième, composée du surplus desdits électeurs dont le nom commence par l'une des douze dernières lettres de l'alphabet, à partir de la lettre N à la lettre Z inclusivement, et qui sont au nombre de 259.

Assemblée du quatrième canton, comprenant une partie de la Croix-Roussé.

455 électeurs. — Deux sections.

La première, composée : 1° de tous les électeurs appartenant, par le domicile d'inscription, à la portion du territoire de la Croix-Roussé renfermée dans la circonscription de ce canton, et qui sont au nombre de 31; 2° de ceux des autres électeurs de ce canton dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C, D, E, F et G., au nombre de 248.

La seconde, composée du surplus de ces mêmes électeurs dont le nom commence par l'une des dix-huit dernières lettres de l'alphabet (à partir de la lettre H à la lettre Z inclusivement), lesquels sont au nombre de 264.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne a reçu la somme de 32,206 fr. versée par 667 déposants; elle a remboursé 18,216 fr. à 95 personnes. 69 nouveaux livrets ont été délivrés.

Samedi dernier, la condition publique des soies avait placé son numéro 301 du mois courant.

La vente des soies a été active pendant toute la semaine passée. Les prix, comparés à ceux du mois dernier, présentent une hausse de :

- 50 c. par livre sur les grèges et les trames.
- 1 f. id. sur les organsins en titres moyens.
- 1 f. 50 sur les organsins sup rflus.

Dimanche, vers les onze heures du matin, un jeune homme traversant la galerie de l'Argue et tournant dans le petit passage qui conduit à la place Grenouille, aperçoit sur la devanture des beaux magasins de MM. Michel et Berthe, des pantalons qui lui semblent très-convenables pour l'hiver. Il en saisit deux et poursuit sa marche d'un pas rapide. Par malheur on l'avait aperçu et en lui courant sus, on crie : *Au voleur!* De sorte qu'une personne qui allait en sens de notre individu, le saisit au collet, et, aidé des commis de MM. Michel et Berthe, le ramène dans leur magasin.

Après avoir rendu à César ce qui appartient à César, il a été mis à la disposition de la garde qui l'a conduit, non sans peine au poste de la préfecture.

Cet individu se nomme Serrassa, marin, natif de Salonges (Savoie). Il est âgé de 19 ans, et n'a pu indiquer aucun logement.

Quelle influence un pareil souvenir ne doit-il pas exercer sur la coulisse moderne, et combien a-t-il d'autorité quand il s'agit des étoffes d'ambassées, de lampas broché, et de dentelles rococo!

Un troisième classe tire en un jour l'horoscope de la danseuse, de la cantatrice et de la figurante. Il devine la jambe, analyse la note et se répand en détails pittoresques sur les ondulations d'une jupe. Il transporte dans la loge de l'actrice la chronique du monde élégant, auquel il transmet en retour la petite biographie scandaleuse de toute nymphe qu'il a prise en grippe.

Il est cependant plus aimé que redouté; n'eût-il pas essayé de franchir la rampe pour faire connaissance avec la scène, les invitations les plus agaçantes lui arrivent, traduites éloquentement dans une œillade, dans une application mythique de guirlandes ou dans une pironnette exécutée pour lui seul. On lui détache quelques amis, on l'honore du thé après le spectacle, on se l'arrache au médianoche à cinq.

Un jour, sa place reste vide à l'orchestre; vingt beaux yeux le cherchent, le désirent comme un

S. A. R. Mgr le duc d'Orléans arrivera à Lyon mardi, 19 courant.

Le prince restera quatre jours dans nos murs. Un bal sera donné en son honneur à l'Hôtel-de-Ville.

On prépare en outre un banquet au palais St-Pierre.

S. A. R. honorerà de sa présence une représentation extraordinaire qui sera donnée au Grand-Théâtre.

Le 10 de ce mois, dans la soirée, des individus sortant du café du sieur M..., dans le quartier Saint-Jean, et sans doute poussés par l'ivresse, ont assailli sans motif deux individus qui passaient en ce moment. L'un de ces derniers a été fort maltraité par ces furieux.

On est à la recherche des auteurs de cet attentat.

Dans la nuit du 11 au 12 courant, des voleurs ont cassé des vitres d'une maison située à St-Just, pour pénétrer dans l'intérieur. Mais ils n'ont eu que le temps d'enlever quelques objets de peu de valeur et de se sauver, car le bruit qu'ils firent fut entendu d'un corps-de-garde voisin, et amena sur les lieux une partie de la force publique.

Le nommé Pelleca, natif de Paris, caporal au 2<sup>e</sup> bataillon du 31<sup>e</sup> de ligne, caserné au fort des Brotteaux, a commis jeudi dernier une tentative de suicide, en se tirant un coup de fusil sous le menton. L'arme ayant été mal dirigée, la balle lui a emporté presque entièrement la partie inférieure de la figure. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré qui fait craindre pour ses jours. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

Plusieurs individus, prévenus de mendicité sur la voie publique, ont été mis en état d'arrestation, n'ayant pu indiquer domicile ni profession.

Il serait bien temps que de semblables exemples portassent leurs fruits, et que la mendicité disparût de nos rues et de nos places, puisqu'il y a un lieu d'asile où les indigents trouvent asile et protection.

Un grand nombre de filles publiques, malgré la défense récente qui leur interdit de circuler le soir dans les rues, ayant été trouvées en contravention avec le règlement de police, ont été arrêtées sur le champ.

La nommée \*\*\*, domestique, née à Chambéry (Savoie), a été arrêtée comme prévenue d'avoir volé du gibier dans un hôtel du quartier de Bellecour.

Un avis de M. le maire de la commune de Villeurbanne, annonce que dimanche, 17 courant, à midi, aura lieu au rond point Lafayette, l'inauguration de la statue de Napoléon.

Un avis de M. le maire annonce pour aujourd'hui 14 novembre l'ouverture du cours public et gratuit de géométrie pratique et de perspective, au Palais des Arts, à neuf heures du matin, et ensuite les dimanches et jeudis à la même heure.

amant, errent avec distraction dans la salle; on le demande au portier du théâtre; on attend le lendemain avec impatience; s'il est absent de même, cinq Martons et dix Lisette assiègent son hôtel et s'informent de ses nouvelles avec une componction qui n'est pas affectée.

Hélas! son fauteuil de malade est dressé; dans ses traits amaigris s'effacent une à une toutes les folies du passé; resterait-il donc seul, lui qui vécut si bien avec les autres? Non; les bonnes amies qui aimaient tant ses chocolats et ses fraises, n'auront pas de sot scrupule, et viendront souvent ramener le rire et la consolation dans le logis du vieil amant; c'en est une qui de ses belles mains, avec une parole douce qui caresse, lui tourne le visage au soleil, et montre en souriant le Ciel à ses yeux qui s'éteignent pour jamais.

Sa tombe est quelquefois couverte d'autant de pieux bouquets qu'il en prodigua de magnifiques pendant sa vie.

Somme toute, je préfère le sort du troisième classe aux deux autres.

D'après un autre avis de la même autorité, le cours d'anatomie appliquée aux arts sera ouvert le même jour et au même lieu, à trois heures du soir.

## EXTRAIT DES JOURNAUX.

### AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 3 novembre. — Hier, à huit heures du matin, un courrier extraordinaire arrivé de l'armée a annoncé que la colonne expéditionnaire aux ordres de M. le duc d'Orléans se trouvait au camp de Foundouk, et qu'elle devrait arriver le soir même à Alger. On a fait apposer immédiatement sur les murs l'avis suivant :

« La population est prévenue que M. le duc d'Orléans, venant par terre de Constantine à la tête des troupes, fera son entrée à Alger à quatre heures du soir, par la porte Babazoun. »

Toute la population a été bientôt en mouvement, et à deux heures de l'après-midi, nous avons vu partir un nombreux état-major qui allait au devant du prince royal.

A quatre heures, le duc d'Orléans, accompagné d'un grand nombre d'officiers généraux et autres, a fait son entrée dans Alger. Parmi les personnes de sa suite, nous avons remarqué plusieurs chefs arabes. Les troupes ont défilé sur la place du Gouvernement. Pendant le défilé des troupes, on a tiré de nombreuses salves d'artillerie.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur la marche des troupes dans l'intérieur :

Au défilé des Portes-de-Fer, quelques escarmouches sans importance ont eu lieu entre des Arabes hostiles et la colonne expéditionnaire. Nous avons eu quelques morts et une vingtaine de blessés. Au nombre de ces derniers se trouvent deux officiers.

Lorsque nos troupes sont arrivées à Hamza, le fort était abandonné; on s'en est emparé. On a trouvé sur ce point huit pièces de canon, la plupart en mauvais état. Une partie de l'artillerie y est restée et doit poursuivre sa route jusqu'à Constantine, lorsque le régiment qui doit rester en garnison dans le fort aura été désigné.

TOULON, le 9 novembre. — Le bateau à vapeur le *Sphinx*, parti d'Alger le 6 avec la correspondance et 98 passagers, a mouillé aujourd'hui sur la rade. Ce paquebot est arrivé tard, et nous n'avons pu avoir qu'une partie de notre correspondance.

Le *Sphinx* annonce que M. le duc d'Orléans devait partir d'Alger le 7.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le chef de service de la marine à M. le ministre de la marine.

Toulon, 9 novembre.

Le *Phare*, avant à son bord le duc d'Orléans et sa suite, est arrivé ce soir à dix heures. Le prince se porte très-bien; il a débarqué sur-le-champ pour entrer au lazaret.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid :

La chambre des députés, dans sa séance du 31 octobre, a adopté une proposition ainsi conçue :

« La chambre des députés déclare que les Espagnols ne sont point tenus de payer aucunes contributions, droits ou autre es pèce d'impôts, emprunts ou anticipations, qu'ils n'aient été votés ou autorisés par les cortès, conformément à l'art. 53 de la Constitution. »

Immédiatement après, une ordonnance de la reine régente a suspendu les séances des cortès jusqu'au 20 novembre courant.

On pense que cet ajournement amènera une dissolution.

Un infanticide a été commis, le 5 de ce mois, aux Andelys, avec des circonstances horribles. La femme Saillard, aubergiste, veuve depuis dix-huit mois, voulant sans doute soustraire à la connaissance du public la naissance d'un enfant dont elle était accouchée dans la nuit, prit la barbare résolution de le faire dévorer par des porcs. Mais la Providence ne voulut pas qu'un aussi grand crime restât impuni. Le matin quelques parties du corps

de l'enfant, souillées de fange et à demi-rongées, furent trouvées par la domestique de la maison, qui les apporta à sa maîtresse, qui n'était pour elle l'objet d'aucun soupçon. La femme Saillard s'empressa de jeter dans le feu ces lambeaux sanglants et elle eut soin d'éloigner sa domestique. Mais celle-ci fit part aux voisins de ce qui venait de se passer, et le crime fut bientôt découvert. La justice s'étant rendue au domicile de la veuve Saillard, ordonna l'arrestation immédiate de cette femme.

La ville de Selles-sur-Cher a été dernièrement le théâtre d'un affreux événement, qui jette le désespoir dans une famille estimable, et dont le dénouement se prépare devant la cour d'assises de Loire-et-Cher. Voici ce qu'on nous en raconte : M. Th... de S... fils d'un fonctionnaire élevé de l'ordre militaire en résidence à Tours, étant venu passer quelques jours à Selles, chez un de ses amis, eut un jour, en se promenant après dîner, la dangereuse fantaisie d'entrer dans une maison suspecte. Comme on lui refusait la porte, et qu'il insitait pour la faire ouvrir, deux individus, qui étaient dans l'intérieur, sortirent tout-à-coup, s'élançèrent sur lui, et se mirent à le frapper à coups de bâton avec une violence telle que le malheureux jeune homme fut bientôt renversé. Son ami, qui avait en vain essayé de le détourner de son projet, et qui s'était écarté, étant accouru à ses cris, arriva au moment où l'infortuné venait d'être assommé d'un coup de pierre enfoncée dans un mouchoir. M. Th... n'a survécu que quelques heures à sa blessure. Les deux meurtriers sont en ce moment détenus dans la prison de Blois, où ils attendent l'arrêt de la justice.

Un assassinat, accompagné de circonstances odieuses, a été commis dernièrement à Lambesc. Deux ouvriers génois, ne pouvant parvenir à triompher de l'énergique résistance que leur opposait une femme sur laquelle ils voulaient assouvir leur brutalité, l'ont mutilée d'une manière horrible, et lui ont fendu la bouche jusqu'au milieu des joues.

Maria, journalier, demeurant à Morée (Loir-et-Cher), avait travaillé pendant tout l'été à Oucques. Le 1. octobre dernier, il avait retiré une somme de 110 fr., fruit de son travail et de son économie. Il revenait joyeux passer l'hiver à son domicile. Chemin faisant, il rencontre deux ouvriers qu'il connaissait. La conversation s'engage, une bouteille de vin est proposée, acceptée et vidée dans un cabaret voisin. Tout en buvant et en devisant, Maria eut l'imprudence de dire qu'il avait son mouchoir plein d'argent. On but encore et il paya.

Cependant la maîtresse de l'auberge n'était pas sans inquiétude pour Maria. La nuit approchait; elle l'engagea à coucher chez elle et offrit de lui préparer un lit. Un des deux ouvriers dit alors qu'il coucherait aussi, bien que la maîtresse d'auberge, à laquelle il inspirait des soupçons, ne voulût pas le recevoir. Mais Maria était impatient de rentrer à son domicile; il s'aperçut qu'il n'était que six heures, et voulut partir. L'aubergiste le fit sortir par une porte de derrière et l'engagea à doubler le pas. Bientôt le compagnon de route sortit aussi, et prit le même chemin, malgré les observations de la maîtresse d'auberge. Une heure après, on venait annoncer que Maria avait eu la tête fracassée à coups de pierres dans un sentier, et qu'il avait été dépouillé de la somme qu'il portait.

Sa blessure n'était pas mortelle; lorsqu'il a repris connaissance, il a raconté comment son compagnon de voyage l'avait rejoint, comment il avait profité du moment où lui, Maria, avait les deux mains embarrassées et était baissé, pour lui asséner un coup de pierre, le fouler aux pieds et le dépouiller. L'assassin, sur lequel la somme de 110 fr. a été trouvée entière, a été mis à la disposition de M. le procureur du roi de Vendôme, qui instruit l'affaire.

Un événement déplorable a eu lieu ces jours derniers dans la commune de Pusey (Haute-Saône). Les grandes diligences des Messageries royales et des Messageries Lafitte et Caillard se suivaient à quelques pas de distance, emportées par un mouvement accéléré, dans la traverse de ce village, lorsqu'une femme qui cherchait à passer entre les deux voitures a été renversée par les

chevaux. Les roues ont passé sur le corps de cette malheureuse, pour laquelle tous les secours de l'art ont été impuissants.

Le 26 octobre, trois malheureux ouvriers qui arrachaient de la terre dans une carrière située à peu de distance de la route de Saint-Junien à Limoges, au lieu appelé l'Étang-Canardier, dépendant de la commune de Saint-Brice, ont été écrasés par l'éboulement des terres qui les ont enfouis sans qu'on ait pu leur porter le moindre secours.

Dans les derniers jours d'octobre, un violent orage a éclaté sur la commune de Najac. La foudre a incendié d'abord une grange attenante à plusieurs maisons, que le zèle et le dévouement des habitants ont eu de la peine à sauver. Pendant que les habitants de Najac étaient occupés à arrêter les progrès du feu, le petit village de la Cajarquie était témoin d'un malheur bien plus déplorable. La foudre éclatait sur la maison du sieur Bouisson, paralysait le bras droit de ce dernier, lançait sa fille à quelques pas de distance, tuait sa femme, quatre brebis, une chèvre, un cochon, brisait ses meubles et lézardait sa maison. La fille du sieur Bouisson n'a cependant reçu aucune blessure grave; la paralysie du bras de son père n'a duré que quelques heures. Cet orage a dévasté les propriétés qu'il a atteintes.

## Variétés.

### Origine des Monts de Piété.

(Suite — Voir le dernier numéro, 10 novembre.)

Une ordonnance de Louis XIII porte qu'il y aura un mont-de-piété à la résidence de chaque commissaire aux saisies réelles; que cet officier en sera le directeur, et que l'intérêt du prêt sera fixé à 6 et même 5 p. 0/0. Cette ordonnance resta sans effet. Louis XIV ordonna que les monts-de-piété du royaume prêteraient gratuitement aux pauvres jusqu'à la somme d'un écu; mais l'intérêt pour les sommes plus fortes était fixé à 5 p. 0/0. Cette tentative ne fut guère plus heureuse que celle de son prédécesseur, et les nouveaux monts-de-piété, fondés sur ces bases, cessèrent bientôt d'opérer.

Les règlements définitifs des monts-de-piété, en France, et leur établissement durable, ne remontent qu'aux premières années du règne de Louis XVI. Une ordonnance de 1777 établit dans Paris le mont-de-piété que nous voyons aujourd'hui. Les lettres patentes d'institution fixent l'intérêt à 10 p. 0/0 par an. Mais, outre ce droit fixe, il y en avait d'autres, tels que droits de prise, de commissionnaires, d'engagement et de dégageant, qui élevaient l'intérêt annuel à 13 p. 0/0 au moins.

D'ailleurs, on avait écarté, dans la création du mont-de-piété, toute spéculation de finance.

Maintenant, voici quel est, de nos jours, le mouvement du mont-de-piété de Paris, calculé sur une moyenne de 19 ans. De 1815 à 1853, cet établissement a prêté 376,372,080 fr. sur 21,166,000 articles ou objets de nantissement.

Les prêts du mont-de-piété sont, année commune, de 20 millions sur onze cents mille articles environ.

Les dégageants de 14 millions représentent 868.000 articles.

Les renouvellements de 4 millions, 230 mille francs.

Enfin, les ventes d'un million, produit d'environ 58,000 articles non retirés, tel est, d'après les tableaux statistiques du département de la Seine, le mouvement annuel des fonds du mont-de-piété de Paris.

Depuis 1815, il s'est établi, à différentes époques, des monts-de-piété dans nos principales villes maritimes et manufacturières; il en existe à Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Nîmes, Avignon, Besançon, Dijon, Rouen, Metz, Strasbourg, etc., l'intérêt des sommes prêtées y est depuis 4 jusqu'à 15 par 100.

Le montant annuel des sommes prêtées, jusqu'en 1853, a été de 27 millions 844 mille francs, et celui des sommes remboursées, de 19 millions 347 mille francs.

On observe qu'à Lyon, Bordeaux, Marseille, Metz, Nantes, Avignon, Dijon, la valeur moyenne d'un nantissement est la même qu'à Paris, 17 fr., et que les états de cette moyenne ne sont que d'un franc au-dessus ou au-dessous. Mais à Nîmes, le gage a plus de prix; son estimation moyenne s'élève à 22 francs; à Rouen, elle n'est que de 10; à Besançon, de 8; à Strasbourg, de 6 fr. seulement.

(La fin au prochain numéro.)

## THÉÂTRES.

Je ne sais si cela provient des premiers froids ou de l'état stationnaire des répertoires de nos théâtres, mais, quelle qu'en soit la cause, je sens ma plume embarrassée dès les premières lignes de mon feuilleton dramatique. Que dire, en effet? — Rien qui n'ait été déjà répété cent fois. A l'aide des dernières lignes de nos affiches de spectacle, je pourrais peut-être bien vous faire quelques promesses pour l'avenir; mais ces promesses, il faudrait, selon l'habitude, vous les promettre durant six mois et les répéter à satiété avant de vous en faire jouir en détail. J'aime donc encore mieux me faire, pour aujourd'hui, comme d'ordinaire, simple chroniqueur. Or, écoutez.

Dimanche, au Grand-Théâtre, *Jean de Paris* et *le Dieu et la Bayadère*: les honneurs de la soirée ont été pour Mlle Cundell dans *Jean de Paris*, et pour M. Pouilly, notre première basse-taille, dans *le Dieu et la Bayadère*. L'opéra d'Auber n'est pas assez large pour la voix de M. Siran, le duo si gracieux *ô bords heureux du Gange*, n'a pas été, pour notre premier ténor, très-heureux d'intonation. Que voulez-vous, les philosophes l'ont dit avant moi: « La perfection n'est pas de ce monde. »

Quant à Mme Siran, la délicieuse *Bayadère*, c'est toujours la même grâce, la même légèreté, la même volupté toute orientale. On dirait une de ces fées capricieuses et surnaturelles, telles que les crée l'imagination à la lecture des Contes Arabes et des Mille et Une Nuits.

On avait annoncé le *Serment* pour mardi.

Mardi, on l'a annoncé pour mercredi.

Mercredi, on l'a annoncé pour.... Cela me rappelle certain couplet de M. de Malbrough, lequel finit par ces mots: « La Trinité se passe, Malbrough ne revient pas. »

Le *Diab'le boiteux* a été ajourné mardi par indisposition de Mme Finart. Il paraît que les jambes de nos danseuses se permettent la migraine et l'enrouement comme nos chanteurs, et ont aussi leurs caprices.

Au Gymnase, Bernard-Léon a clôturé ses représentations mardi soir, dans *le Perruquier* et *le Coiffeur*, le *Marquis en gage* et *les Poletais*. Dans cette dernière pièce, Mme Thibaut est ou ne peut plus gentille et gracieuse. Plus cette actrice joue, plus elle gagne dans l'esprit et l'estime des spectateurs. Quant à Mlle Legros, un avis peu galant l'a prévenue qu'à présent moins que jamais elle doit songer à garder les rôles chantants.

Le *Mauvais Sujet* soutient sa réputation de gaieté et de rire. Nous avons remarqué dans cette pièce un air charmant chanté parfaitement par M. Ambroise. La musique de cet air est de M. Noblecourt, l'habile chef d'orchestre du Gymnase, qui déjà avait arrangé toute la musique pour *la Méduse* et *le pauvre Idiot*.

A propos de M. Noblecourt, on nous a dit qu'il nous quittait pour aller dans la capitale. Certes, à Paris comme à Lyon, M. Noblecourt occupera la place honorable qui revient de droit à son talent. Mais nous ne pouvons que gémir dans notre intérêt du départ de cet artiste. C'est lui qui a créé l'orchestre du Gymnase de manière à en faire un des meilleurs orchestres de vaudeville, non seulement en province, mais encore à Paris.

Son successeur aura une lourde tâche à remplir, et une grande responsabilité pèse sur lui, car nous nous rappelons que déjà un chef d'orchestre a essayé mais en vain de le remplacer. Par bonheur l'heure du départ n'a pas encore sonné pour M. Noblecourt. Puisse-t-elle ne jamais sonner!

PAUL PRÉAUD.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

Pour paraître dimanche prochain,

LA TROISIÈME LIVRAISON

# DES BELLES FEMMES DE LYON,

CONTENANT

La suite du portrait de Mad. Day\*\*\*. Ceux de Mesd. G\*\*\*\*, Q\*\*\*\*\*. R\*\*\*\*. Et la femme incomprise.

Dessin. Mad. \*\*\*.

En vente : les première et deuxième livraisons.



## HOTEL GABRI

ET

PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

## VENTE DE KOCKE

De l'Usine de Gaz de Perrache.

DIMINUTION DE PRIX.

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte, ou 2 fr. 35 c. les cent kilog. pris à l'usine, et 2 fr. 60 c. rendu devant la porte.

S'adresser à l'usine, ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, 5.

On y vend aussi du goudron minéral, à 12 fr. les 100 kil. pris à l'usine, et à 10 fr. par partie majeure, les futailles à la charge de l'acheteur. (623)

GRAND

## DÉPOT D'HUITRES.

CHEZ M. LACHAUD, TRAITEUR,

Rue Ste-Catherine, 15, au coin de la Glacière.

Indépendamment des excellents dîners que M. Lachaud offre, aux prix les plus modérés, aux nombreux consommateurs qui fréquentent son établissement, il les prévient qu'à dater de ce jour l'on trouvera dans son établissement des huîtres fraîches première qualité, arrivant tous les jours.

Des écailleurs sont à la disposition des personnes qui voudront en faire porter en ville.

Galerie de l'Argue, escalier N, à l'entresol.

## MAGASIN DE CHAUSSURE,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

DÉPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.

CHAUSSURES POUR HOMMES ET POUR FEMMES,

Depuis 2 fr. jusqu'à 16.

Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop petite.

Tiges prêtes à monter pour bottines de dames, tiges pour bottes et avant-pieds. — On expédie pour la province et l'étranger.

## FONDS A VENDRE

Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

## AVIS

Le goût agréable et l'heureuse efficacité du café alimentaire sont sans cesse proclamés par les personnes qui en font usage; les médecins le recommandent surtout aux personnes délicates et nerveuses, ou incommodées par le sang ou son acreté, ainsi qu'à celles qui ont l'habitude du café des îles, dont le principe irritant est nuisible à la santé.

La fabrique est place du Change, 4, ou dans les dépôts suivants :

Chez M. Boiron, épicier, place de la Préfecture, 10, et chez Mlle Pathieux, mercière, place de la Comédie.

## A LOUER

Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier, meublés ou non; situés aux Brotteaux, rue de la République, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffstter, marchande de meubles, Cour des Archers, 5. (114)

A VENDRE pour cause de santé,

## Un Fonds de Café

très-achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du Journal. (115)

AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

M. Pinatel, fabricant de navettes, rue Juiverie, 25, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

## AVIS AU PUBLIC

COURS D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE en 20 leçons, avec une méthode facile et sans tables, pour réduire les aunes en mètres, et réciproquement, par CLÉMENTOT, professeur de mathématiques. Il est visible de 3 à 4 heures, place des Capucins, n° 1, au 1er.

Le cours aura lieu, le soir, à huit heures et demie — Prix : 10 francs.

## GUÉRISON

DES COIS aux pieds.

Seul dépôt du topique coporistique qui attique la racine des cors aux pieds et la fait tomber sans douleur.

Chez M. Aguetant, rue St-Côme. (63)

## MALADIES

### De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Sioechas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

A LOUER.

Appartement bourgeois au 1<sup>er</sup> étage, bien décoré et parqueté : — avec écurie; Appartements bourgeois, au 3<sup>e</sup>, à louer de suite. S'adresser à M. Cassagne, géomètre, au 2<sup>e</sup>, maison Comte, à la Guillotière.

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Étienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

Un fonds d'hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

## HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.